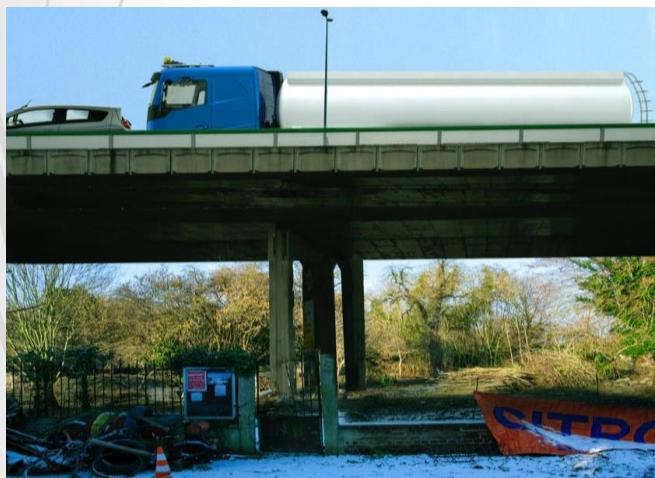


Liaison RD30-RD190

Réunion publique du 13 Janvier 2023



Vos élus de l'opposition au sein du conseil municipal d'Achères



Michèle Foubert



Grégory



Annie M'Boé



Louis-Armand



Jessica



Nous contacter :

elus.acheres.dcpa.gcea@hotmail.com



Déroulé de la réunion

- Présentation du projet
- Quels liens avec l'A104 ? Intervention de Christiane Paravy du Copra
- Les conséquences du projet
- Où en est le projet ?
- Questions / Réponses

Présentation du projet

- Il s'agit d'un projet datant de plus de 20 ans et porté par le département des Yvelines
- Le département l'a nommé Pont d'Achères, mais il s'agit d'une route départementale de 2x2 voies, sur les villes d'Achères, Carrières, Chanteloup et Triel (Andresy ? / Poissy ?)
- Ce projet est long de 6,5 Kms, dont un pont de 600m de long
- Le budget fourni en 2012 est de 120M€

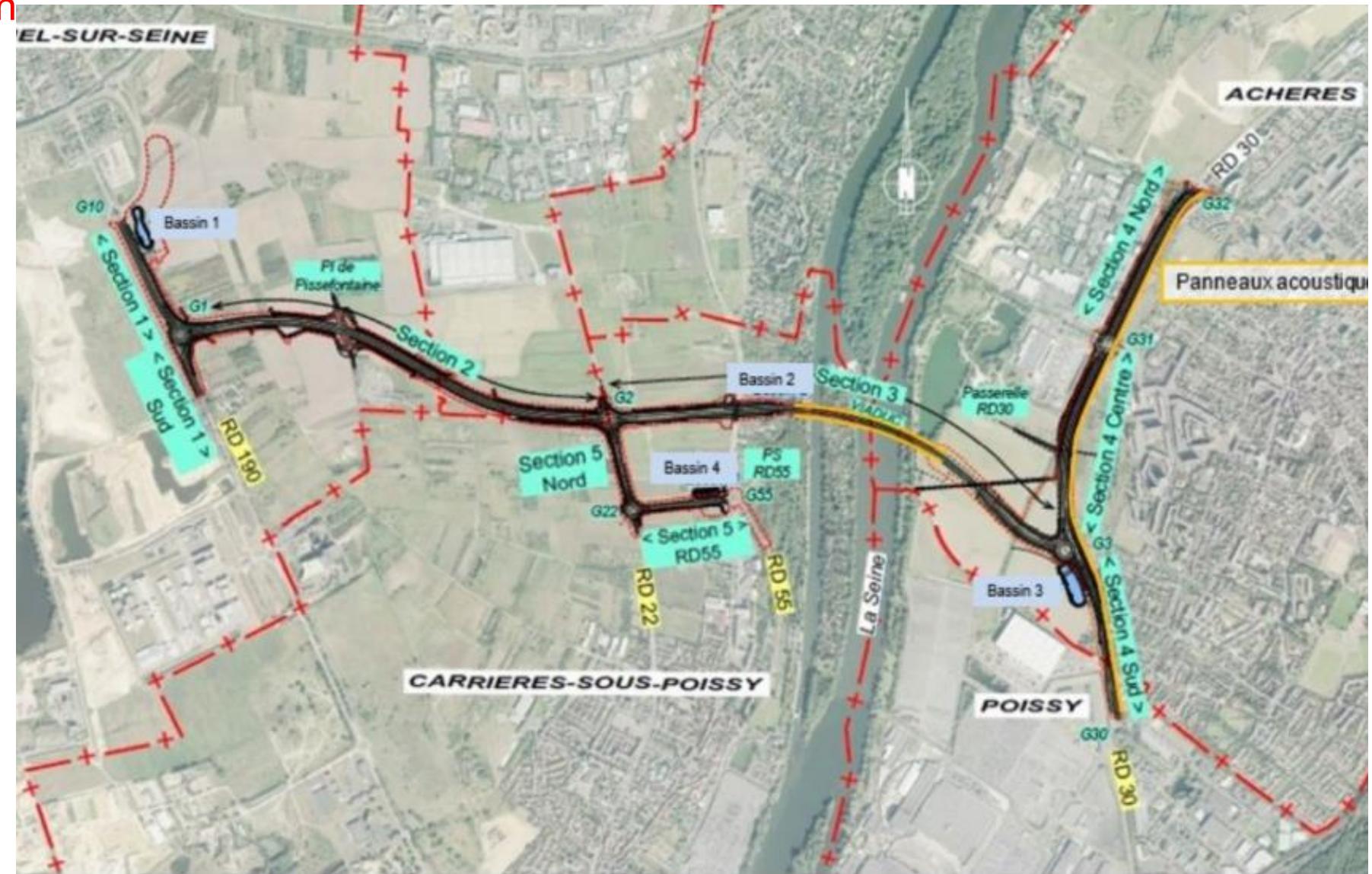
Présentation du projet

Son implémentation générale



Présentation du projet

Schéma d'implémentation



Présentation du projet

- Les objectifs du projet :
 - Un maillage des routes départementales
 - Créer une desserte routière Ouest – Est pour résoudre les problèmes de trafic
 - Faciliter et accompagner le développement du territoire de l'OIN

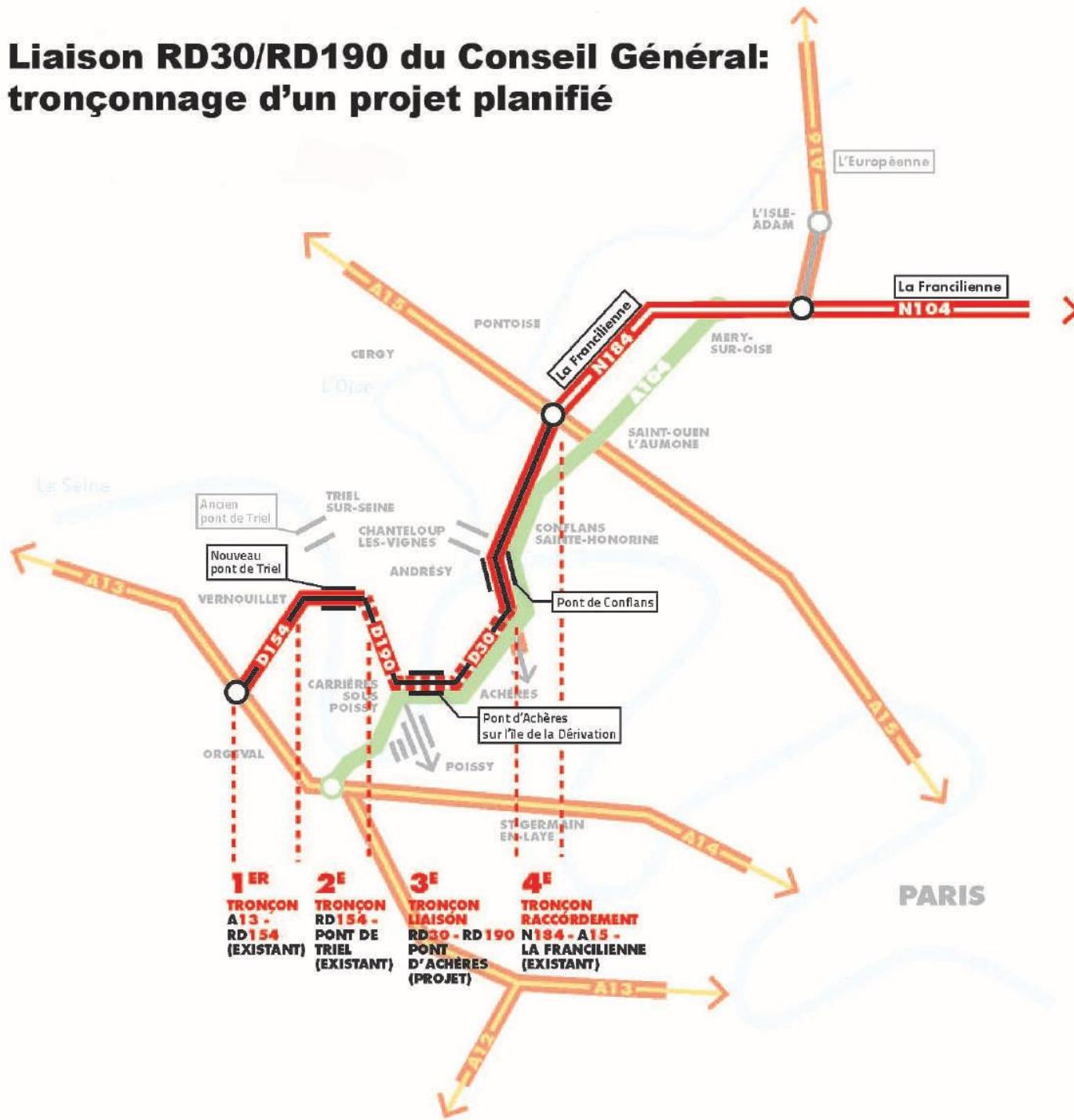
Quels liens avec l'A104 ?

- Intervention du Copra

Liaison RD30/RD190 du Conseil Général et similitude du projet A104



Liaison RD30/RD190 du Conseil Général: tronçonnage d'un projet planifié



Les conséquences du projet

- Trafic :
 - Les chiffres du trafic local:

L'enquête publique initiale, de 2012, comportait une étude de trafic de 84 pages avec des projections sur les années futures. Avec l'enquête en cours, le département a fourni les comptages réels. Ces comptages sont inférieurs de 20% pour la RD30 et de 40% pour les autres voies, dont le pont de Poissy (page 1009 de l'étude d'impact)

C'est pourtant ces prévisions de trafic local qui sous-tendaient le besoin de cette infrastructure.

Quant à la part des poids lourds, là encore le ratio de l'étude montre qu'on ne dépasse pas 7% de poids lourds

Les conséquences du projet

- Trafic :
 - Le trafic à venir sur le territoire et sur cette 4 voies :
 - On vient de le voir, le trafic local ne nécessite pas ce projet
 - Nous avons vu aussi avec les explications du Copra que cette 4 voies permettait de réaliser le tronçon manquant entre l'A15 et l'A13. Et c'est là l'origine de l'explosion du trafic sur notre territoire
 - +75% de trafic supplémentaire sur la RD30
 - +93% sur le pont de Conflans
 - +69% sur le pont de Poissy
 - +114% sur l'A13
 - D'après l'étude du département, la hausse de trafic ne se limite pas à cette infrastructure, mais tout notre réseau routier local est impacté

Les conséquences du projet

- Pollutions :
 - Pollution de l'air : L'étude d'impact montre les émissions de polluants prévues avec le projet et sans le projet. **Pour tous les gaz polluants** le projet augmente leur volume d'émission. Pour les particules fines PM10 ce sont 21% de plus avec ce projet (Page 953 de l'étude)
 - Pollution de l'eau par le « lessivage » des routes : L'Ademe dans une étude indique que les polluants provenant de l'abrasion de l'asphalte, des freins et des pneumatiques par le ruissellement finissent dans les nappes phréatiques, rivières puis océans (28 % des microparticules de plastique rejetées par an dans les océans proviendraient des pneus)



Les conséquences du projet

- Pollutions :
 - Bruit :
 - Avec les augmentations de trafic, le bruit explose sur le parcours de cette 4 voies (mais aussi sur les infrastructures routières existantes)
 - Malgré les protections de murs anti-bruit qui sont prévus, le niveau sonore ambiant augmente pour la population du territoire

Les conséquences du projet

- Environnement :
 - Emissions de gaz à effet de serre explosent.
 - Sans le projet le CO2 est estimé en baisse en 2032 de 16% sur l'aire d'étude, avec le projet cela ajoute 9% d'émission de CO2! (page 1062)
 - Destruction du cadre naturel des berges de Seine
 - Artificialisation des sols



Les conséquences du projet

- Environnement :
 - En opposition avec les engagements internationaux de la France
 - Participation à la diminution des espèces. Ce projet fait une pression supplémentaire sur le milieu de la faune, en supprimant de l'espace naturel. Exemple avec la population d'oiseaux, le commissariat général au développement durable évalue la baisse du nombre d'oiseaux communs à 22% entre 1989 et 2017. Notre territoire est peuplé par un grand nombre d'oiseaux avec une quasi réserve sur l'île d'Andresy

Les conséquences du projet

- Inondations et sécurité des biens et des personnes :
 - Les services de l'état ont relevé qu'en cas d'inondation les murs anti-bruit créeraient un obstacle à l'écoulement de l'eau et donc un risque notable pour les habitants. Le département a répondu qu'il prévoyait alors des murs démontables.
- Impact sur les finances publiques :
 - Le budget a été estimé il y a plus de 10 ans à 120 M€. En 2016, pour financer ce projet, le département a augmenté sa part de taxe foncière de 60%. On peut légitimement penser que ce chiffre est aujourd'hui largement sous-évalué.

Où en est le projet

- Historique :

A104BIS - RD30/RD190



Où en est le projet

Enquête parcellaire

Rachats des terrains en cours

Analyses des sols

Etude Espèces protégées et loi sur l'eau

⚠
Enquête publique au titre de l'autorisation environnementale unique (Espèces protégées/Loi sur l'eau)
[Le public est appelé à formuler ses observations]

Rachat total du foncier

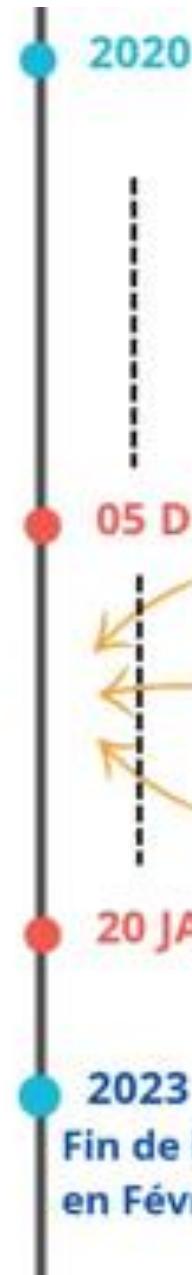
2020

05 DEC 2022

20 JAN 2023

2023

Fin de la DUP en Février 2023



Où en est le projet

- Enquête publique en cours :
 - Elle se termine le 20 janvier à 18h
 - Tout le monde peut y participer
 - Lien internet : <https://eqrco.de/a/zLDZpK>



Questions / Réponses



+ de routes =>
+ de voitures !

